

Objet : Mission d'études et de suivi des travaux pour la requalification du Chemin rural de Latour-Bas-Elne aux Aspres

D
É
C
I
S
I
O
N

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de maîtrise d'œuvre, pour l'étude et le suivi des travaux de requalification du Chemin rural de Latour-Bas-Elne aux Aspres,

Considérant le montant estimatif des prestations fixé à 35 000,00 € HT,

Considérant l'offre du Bureau d'Etudes SERVA comprenant :

- Une tranche ferme pour la réalisation de l'avant-projet pour un montant de 5 000 € HT,
- Une tranche optionnelle pour les missions de projet, d'assistance aux contrats de travaux, de VISA, de direction de l'exécution des travaux, et d'assistance aux opérations de réception pour un montant de 24 000 € HT, soit pour un montant global de 29 000 € HT (34 800 € TTC) a été jugée économiquement avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec le Bureau d'Etudes SERVA un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux de requalification du Chemin rural de Latour-Bas-Elne aux Aspres,

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 29 000 € HT (34 800 € TTC) est inscrit au budget de Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

12 JUL 2022

**Le Président
Thierry DEL-POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220712-2022-07-30D-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022